



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections legislatives

Question écrite n° 4571

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de l'intérieur que, par question écrite n° 8574 du 15 septembre 1986, il avait interrogé son prédécesseur afin de connaître la liste des cantons formés de deux ou plusieurs parties disjointes. À cette occasion, il lui avait été indiqué notamment que deux cantons étaient formés de trois parties disjointes. Cette réponse semble manifestement erronée puisqu'au moins trois cantons, ceux de Montigny en Moselle, d'Ossun dans les Hautes-Pyrénées et de Coulanges dans l'Yonne, sont dans ce cas. Il souhaiterait donc qu'il lui fournisse la liste exacte des cantons formés de deux parties disjointes et des cantons formés de trois parties disjointes ou plus.

Texte de la réponse

Réponse. - Aucune indication supplémentaire à ce sujet ne peut être fournie à l'honorable parlementaire depuis les réponses apportées à ses questions nos 8574 et 24979 posées les 15 septembre 1986 et 25 mai 1987 (Journal officiel, Assemblée nationale, questions et réponses, 27 octobre 1986, pages 3938 et 3939, et 29 juin 1987, page 3807).

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4571

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2977